



Bulletin d'adhésion 2018 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Le mot du président

En 2018, cela fera 10 ans de passé comme président !

Malgré toutes ces années, pour ma part, c'est toujours un plaisir de collaborer avec l'équipe qui manage bénévolement et/ou professionnellement la destinée de notre syndicat.

Réélu à la dernière AG pour un 4^{ème} mandat de 3 ans, c'est un moment annuel fort du syndicat, humain, chaleureux, riches d'échanges avec les choix stratégiques décidés ensemble pour tous les sujets incontournables, mais, car il y a un mais, le renouveau dans l'assemblée manque ... il faudra que d'autres, plus jeunes de préférence (toutefois tout le monde est bienvenu, on ne va pas chipoter), viennent relayer la suite des déjà 26 anniversaires du syndicat.

C'est un peu dommage qu'aucune nouvelle tête n'apparaisse mais l'équipe (des dinosaures hi hi hi !) ne se démobilise pas pour autant ! Au contraire, de beaux chantiers de communication s'annoncent en 2018 pour mieux se faire connaître et comprendre.

Le dossier assurance touche tout le monde de près, le suivi est rigoureux, réactif, parfois complexe et cela prend beaucoup de temps, de réflexion et d'analyse dans des domaines qui ne sont pas les nôtres. C'est entre 15 à 20 % de notre budget qui finance le fonctionnement de ce poste.

Les dossiers juridiques, pour leurs parts, mobilisent plus de 60 % de notre budget (certaines années 80 %). La préservation de l'accès gratuit à nos milieux de pratique, droit complètement légitime pour nos activités, reste au cœur de nos préoccupations (le paiement ou les tentatives de paiement d'accès aux rivières, aux lacs et à la mer sous forme de redevances sont totalement abusives, l'eau provient d'un cycle qui n'appartient à personne, il en est de même des rivages et des vallées qui n'ont pas été créés par la main de l'homme)

De manière analogue, nous veillons à la cohérence et à l'adaptation de nos diplômes à l'évolution de nos activités, afin de répondre à la tendance de la demande du marché et en conséquence de contribuer au développement économique et à l'emploi. Ces choix contribuent à faciliter l'installation de personnes sur des territoires souvent en difficultés.

A cela nous essayons de produire de la documentation utile à tous, de venir en soutien à un professionnel mis en cause dans une situation d'accident, de répondre aux demandes d'adhésion de titulaires de CQP CK ou de BP APT (diplôme qui n'interdit pas l'encadrement du CKDA et donc, en creux, l'autorise), de prendre en compte l'assurance des autres pratiques des adhérents (chiens de traîneau, vélo, ...), d'accompagner ceux qui subissent la pression d'autres diplômés qui estiment que nous ne sommes pas à notre place en SUP, en nage en mer ou en randonnée aquatique.

Comme vous le voyez, les sujets ne manquent pas, ils dépassent même nos capacités à tous les traiter. On peut citer les demandes très pointues (conseils pour dépôt de bilan, statuts particuliers, concurrence...) qui relèvent et/ou exigent des réponses d'experts.

Enfin nous conseillons aux adhérents de rester solidaires, nous essayons de les convaincre de l'intérêt d'engager des démarches collectives, de lutter contre l'individualisme et le repli sur soi, ... pas toujours facile alors qu'il y a de la concurrence entre nous.

2018 comportera un budget conséquent pour remettre la communication au goût du jour.

2018 officialise aussi un bulletin d'adhésion avec 2 syndicats (lire en page ci-après).

Chers-es collègues moniteurs-trices, payeurs-euses, canyoneurs-euses, nageurs-euses, je vous souhaite, pour cette nouvelle année qui approche à grands pas, plein de beaux niveaux d'eau, de nombreux-euses clients-tes et de guides en pleine forme, passionné(e)s comme jamais pour transmettre et partager toutes les activités du CKDA !

Comme mon écriture inclusive le révèle, nous sommes passés à l'heure de l'écriture égalitaire. Puisse cette écriture donner envie à la gent féminine de passer des diplômes permettant d'encadrer dans le champ du CKDA. Nous sommes encore trop identifiés comme des activités réservées aux mâles. Cela pourrait être l'objet d'un beau chantier pour l'avenir.

J'associe, à ce mot, toute l'équipe des salariés-ées et bénévoles qui œuvre pour le SNGP CKDA.

Bien amicalement
Thomas PASCAL



Bulletin d'adhésion 2018 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Pourquoi 2 syndicats sur le même bulletin d'adhésion ?

L'union fait la force, la discorde, la faiblesse. Cette devise n'est pas nouvelle puisqu'on trouve des textes faisant référence à cette valeur de solidarité bien avant notre ère vers -600 avant JC. Et, bien avant l'invention de l'écriture, il ne fait pas de doute que beaucoup devaient savoir qu'ensemble c'était plus facile.

Le SNGP-CKDA a toujours trouvé que les syndicats dans le champ de la pleine nature étaient de minuscules embarcations perdues dans l'océan. On ne parle pas ici des centrales représentatives quasi-irréfragables comme la CGT, FO ou la CFDT (mais des encadrants d'escalade, de spéléo, de marche ou de vélo). On peut faire une exception avec le SNMSF (moniteur de ski français) qui, sans atteindre la taille d'une centrale comme la CGT, est d'une dimension significative lui donnant d'importants moyens financiers pour agir. Tous ces syndicats sont invités par le ministère des sports à participer, par exemple, à la réforme des diplômes, mais ils restent simplement consultatifs au bon vouloir du ministère. Ce sont les centrales représentatives qui votent <http://bit.ly/2yf2xf2>.

Le SNGP-CKDA a approché plusieurs centrales comme la CGT ou la CFDT, il a même rejoint et contribué à l'UNSA pendant quelques années mais l'a finalement quitté sur l'impossibilité de s'entendre au fond. En même temps, le SNGP-CKDA a initié des rapprochements avec le SNAM qui n'ont pas débouché ou a œuvré à se rassembler autour de problématiques communes comme celle de l'accès aux sites de pratiques où nous avons, quelquefois, réussi à fédérer.

Lors de nos tentatives de rapprochement, nous avons reçu, bien souvent, un refus poli ou pas de réponse. Les quelques fois où nous avons pu aller plus loin, il a été impossible de s'accorder sur un socle minimum de valeurs inscrites dans nos statuts comme le refus de la discrimination, l'égalité, la justice ou le fameux classement en environnement spécifique qui entraîne de multiples discriminations en créant 2 catégories de diplômés avec ou sans carte pro, avec ou sans recyclage, 2 catégories d'organismes de formation, ceux qui ont le droit de former en environnement spécifique et ceux qui n'ont pas le droit ... Comme on dit dans les films policiers « à qui profite le forfait (le crime) ? ».

Ainsi, nous ne sommes pas entrés dans le protectionnisme et le monopole en se refermant sur nous-même, avec un slogan du style « les professionnels-les du SNGP-CKDA ou du SNP-AEE d'abord ! ».

En juin 2015, un syndicat « avec des statuts ouverts comme les nôtres » s'est monté pour répondre à des besoins d'assurance et de représentativité car les syndicats traditionnels monothéistes, qui assure un seul diplôme ou une liste bien limitée de diplômés, refusaient de les accueillir. Ce syndicat partage avec nous les valeurs essentielles décrites ci-dessus sans oublier l'acceptation d'espaces partagés entre plusieurs diplômés sans exclusivité.

Après une période de discussion, nous leur avons ouvert en 2017 l'accès au contrat d'assurance groupe. Il a fallu créer la catégorie 0, puisque l'on trouvait parmi ces adhérents des diplômés pratiquant le vélo, la rando à pied, la raquette à neige, la luge, l'animation nature, bref des risques classés inférieurs ou égaux aux activités du CKDA, en catégorie 1. C'est pourquoi vous trouverez, en tête du bulletin d'adhésion, 2 choix. Merci d'y porter attention car, plus nous serons nombreux, plus nous pourrions agir solidairement sur nos problématiques communes.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Bien à vous.

Pour le SNP AEE
La présidente
Béatrice BESSON

Pour le SNGP CKDA
Le président
Thomas PASCAL



Bulletin d'adhésion 2018 SNGP-CKDA / SNP-AEE

SNGP-CKDA

1^{er}

2^{ème}

SNP-AEE

1^{er}

2^{ème}

En entourant SNGP-CKDA en 1^{er} et en entourant SNP-AEE en 2^{ème} vous adhérez, sans coût supplémentaire, aux 2 syndicats. Cette adhésion aux 2 syndicats n'est possible que si vous avez des diplômes dans les 2 champs. Ainsi vous soutenez la solidarité sur les problématiques communes aux activités de pleine nature.

Nom / Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____ Tél 1 _____ Tél 2 _____

Indiquer votre statut Salarié Indépendant Société Autres

Nom professionnel de votre structure _____

N° SIRET (pas pour les salariés) _____
SIREN 3 x 3 chiffres NIC 5 chiffres

Toute souscription au contrat d'assurance est indissociable de l'adhésion à un syndicat, y compris les salariés encadrants assurés par la structure adhérente

L'assurance prend effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement et prend fin au 31/12 de l'année en cours (sous réserve que le paiement soit honoré sans incident).

Compléter vos cotisations ci-dessous en vous référant au détail des catégories, extensions ... aux pages suivantes	Catégorie	Prix unitaire	Nb	Montant
Adhésion syndicale		167,00 €	1	167,00 €
Adhésion syndicale par salarié encadrant de la structure adhérente		20,00 €		€
Responsabilité Civile Professionnelle non salarié Défense pénale et recours - Protection juridique <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants TNS</small>				€
Responsabilité Civile Professionnelle salarié Défense pénale et recours - Protection juridique <small>Par salarié (précisions à apporter page suivante)</small>				€
OPTION 1 - Individuelle accident GUIDE(S) <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small>				€
OPTION 2- Individuelle accident CLIENTS <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small>				€
Location de matériels liée à vos activités <small>Location de matériels de 41 à 150 unités</small>		470,00 €		€
Extensions de garanties <small>Voir détails aux pages suivantes</small>				
Je certifie	N'oubliez pas de compter l'adhésion	Total		

- Avoir pris connaissance des notices d'information relatives à mes contrats consultables en ligne sur le site www.sngpckda.org,
- Avoir pris connaissance des conditions de règlement ci-jointes,
- Avoir fourni des renseignements exacts.

Date _____

Ecrire « lu et approuvé » _____

Signer (+ cachet si vous avez)

Réservé au syndicat :

Date de la poste :
Montant du règlement :
 Fichier Attestation Facture Banque

A cocher si refus :

Je refuse que mes coordonnées soient consultables sur le site du syndicat

Pg suivante →

Compléments d'informations obligatoires

Souscription à la RC salarié(s) : préciser les noms, prénoms et e-mails des salariés (rappel adhésion 20 € par salarié)

NOM Prénom	E-mail	NOM Prénom	E-mail

Souscription option 1 individuelle accident guide : préciser noms, prénoms, date de naissance des guides

NOM Prénom	Date naissance	NOM Prénom	Date naissance

Mode de règlement

Entourez ci-dessous le mode de règlement choisi

Dans les 2 cas, postez-nous votre bulletin d'adhésion signé avec votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.

Je règle par chèque

- Envoyez votre bulletin d'adhésion en original signé par voie postale et joignez 1 seul chèque approvisionné à l'ordre du SNGP CKDA pour **un règlement global** et un **encaissement immédiat**.

Je règle par virement

- Indiquez dans la rubrique « libellé » votre nom et à quoi vous cotisez (RC pro / SNGP 2018 / NOM, Prénom / salarié, indépendant, gérant, autres encadrants pour qu'on s'y retrouve facilement)
- Postez ou maillez votre bulletin d'adhésion
- Joindre votre justificatif de virement

Sans ces informations, votre paiement ne sera pas validé.

Domiciliation :	CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :	FR76 1348 5008 0008 0068 0548 318
Code BIC	CEPAFRPP348

Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement.

Pièces à fournir

- Bulletin d'adhésion complété et signé.
- Le paiement.
- Les copies des diplômes obtenus (obligatoire pour les nouveaux adhérents ou si nouvelle activité souscrite).
- Pour un(e) nouvel(le) adhérent(e) ayant déjà été assuré par une autre compagnie d'assurance, fournir votre relevé de sinistralité sur les 3 dernières années.
- Pour une 1^{ère} année d'activité, faire une attestation sur l'honneur comme quoi vous êtes en création d'entreprise et que vous n'avez jamais été assuré à votre nom.

Pg suivante →

Activités assurées dans le cadre de la RC pro

- I. L'encadrement, l'enseignement, l'organisation de sorties sportives dans les disciplines du tableau ci-joint (pouvant inclure des opérations de secours de personnes en danger et entraînements à la sécurité), dans la limite des prérogatives de chaque diplôme en cours de validité requis par la réglementation en vigueur au jour du sinistre pour l'exercice de l'activité.
- II. La location de matériels afférents à la pratique des activités assurées (maxi 40 unités).
- III. La participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités exercées.
- IV. L'organisation de manifestations festives (dans la limite de 4 par an et par adhérent) ou en relation avec l'activité assurée.
- V. La sous-traitance et/ou revente des prestations à d'autres moniteurs membres du syndicat.

Extensions de garanties

Elles sont acquises dans les conditions et limites prévues au contrat et résumées dans le tableau au-dessous :

Location de matériel	Description	41 à 150 unités		470 €
Extensions de garanties Par structure adhérente	Orga manifestations sportives sur voie publique, hors véhicules terrestre à moteur	Annexe 2	1.5.1	320 €
	Orga manifestations temporaires (jusqu'à 10 par an) ouvertes au public dont la durée d'occupation des locaux peut être supérieure à 30 jours consécutifs	Annexe 3	1.5.2	30 €
	Dommages causés par l'utilisation ou la détention d'explosifs. Il est précisé qu'une surprime sera perçue exclusivement en cas d'utilisation de K4	Annexe 4	1.5.3	160 €
	Dommages causés par chapiteaux, tribunes, gradins démontables ou fixes d'une capacité d'accueil inférieure à 1 000 places	Annexe 5	1.5.4	60 €
	Dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical	Annexe 6	1.5.5	72 €
	Dommages résultant d'organisation occasionnelle de voyages et de séjours à partir d'1 nuitée incluse dans la prestation	Annexe 7	1.5.6	400 €
	Responsabilité Civile du Comité d'Entreprise en cas de vol des valeurs confiées	Annexe 8	1.5.8	60 €
	Organisation de voyages et séjours soumis à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ou à obligation légale d'assurance	Annexe 9	1.5.9	400 €
	Réalisation de travaux en hauteur sans explosifs (à l'exclusion des travaux relevant des dispositions des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, et de l'exploitation de via ferrata ou de parcours acrobatiques) sur déclaration préalable à la compagnie d'assurance, et sous réserve des conditions mentionnées à la clause de déclaration spécifique ci-après ; les dommages relatifs à la réalisation de travaux en hauteur sont couverts sous réserve que les adhérents concernés : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Aient une expérience de 3 ans minimum pour ce type d'activité, ▫ N'aient pas déclaré de sinistre dans les 3 dernières années, ▫ Soient systématiquement équipés du matériel spécifique aux interventions en hauteur, ▫ Interviennent dans le respect de la réglementation, de la sécurité et de l'environnement, ▫ Exercent cette activité à titre accessoire à leur activité principale (c'est-à-dire représentant moins de 40% de leur chiffre d'affaires annuel), ▫ Soient titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle de cordiste. 	Annexe 10	1.5.10	300 €

Territorialité des garanties

Par dérogation à l'article 13.2.1 des Dispositions Générales, la garantie de Responsabilité Civile, s'applique aux sinistres survenus dans le monde entier, et s'exercent pour :

- L'ensemble de vos établissements situés en France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et dans la Principauté de Monaco,
- Des activités temporaires exercées pour une durée n'excédant pas 6 mois, hors de France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et de la Principauté de Monaco,
- Étant précisé qu'aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada nous garantissons exclusivement les activités d'une durée inférieure à 3 mois consécutifs et exclusivement lorsque les participants à ces dites activités ont souscrit ou acheté leurs prestations déclarées au titre du présent contrat en France. Les clients ou participants desdites activités ne doivent pas être des ressortissants des Etats Unis d'Amérique, du Canada ou d'Australie. Demeurent cependant exclus dans ces pays, les dommages immatériels non consécutifs, les atteintes à l'environnement.

Toutefois, il est précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.

Pg suivante →

Grille tarifaire

Toute souscription à une catégorie offre, de fait, la couverture aux catégories inférieures			RC PRO Indépendant Gérant Autres encadrants TNS	RC PRO Salariés	Option 1 Individuelle accident par guide	Option 2 Individuelle accident client par guide
Catégorie	Activités	Diplômes (non exhaustif)				
0	Aquatique CKDA		55 €	25 €	100 €	65 €
	Longe côte (Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Terrestre					
	Randonnée pédestre (avec ou sans animaux de bât)	BP Rando - BE/DE AMM				
	Courses pédestres / Marche nordique	BP Rando - BE/DE AMM				
	Terrestre neige					
	Ski nordique	BE/DE Ski Nordique				
	Raquette à neige. Luge loisir	BE/DE AMM - BE/DE Ski				
	Autres activités					
	Pêche	BP pêche				
	Tennis	BE/BP/DE/CQP AMT				
	Tir à l'arc	CQP Tir à l'arc				
	Paint ball / Arc attaque	Monitorat fédéral				
	Education à l'environnement	BP EEDD				
Encadrement de jeux gonflables : Cette activité ne peut être qu'une activité annexe à une autre activité garantie. Il est précisé que les enfants accueillis restent sous la responsabilité de leurs parents. Dans la mesure où les enfants ne seraient pas sous la responsabilité d'un parent, leur encadrement doit être effectué dans le respect de la réglementation en vigueur						
1	Aquatique CKDA		210 €	74 €	160 €	100 €
	Canoë Kayak (pagaie / voile, EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Pirogue, barque (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Va'a (pirogue polynésienne EC, Mer), Dragon Boat (EC)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Stand up paddle (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA - BE/BP/DE/DES Surf (EC/Mer)				
	Giant sup Rafting (EV, Mer), Rafting (EV)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Nage EC, EV, Mer (PMT Palme-Masque-Tuba)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	tubing non tracté (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Randonnée aquatique canyon V1	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Aquatique autres diplômes					
	Planche à voile / Voile	BE/BP/DE/DES Voile				
	Surf	BE/BP/DE/DES Surf				
	Aviron	BE/BP/DE/DES Aviron				
	Char à voile	CQP/BP/DE/DES Char à voile				
Terrestre						
VTT / Vélo	BP Rando - BE/DE AMM AQA VTT BP/UCC VTT - BEESAC					
Terrestre neige						
Luge de descente	BE/DE Ski Alpin et ski nordique					
2	Aquatique CKDA		235 €	85 €	210 €	125 €
	tubing tracté (dans la limite du contrat) (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Terrestre					
	Escalade limitée 35 m (artificielle, naturelle), via corda	CS escalade				
Terrestre neige						
Chiens de traîneaux	DE attelage canin					
3	Canyoning		380 €	130 €	340 €	200 €
	Canyoning	AQA/DE canyon - BE escalade canyon - BE spéléo canyon - GHM				
	Terrestre neige					
	Escalade (grande voie), Via Ferrata	BE/DE/DES escalade - GHM				
	Spéléologie	BE/DE spéléo				
	Ski	BE/DE ski				
Autres activités						
Karting	BP/DE sport auto					
4	Aquatique		475 €	150 €	400 €	240 €
	Plongée subaquatique	BE/BP/DE/DES plongée				
	Terrestre neige					
	Alpinisme	Guide de Haute Montagne (GHM)				
Ski de randonnée	BE/DE Ski - GHM					